

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réception, transport et traitement des déchets reçus sur les centres de transit et de recyclage communautaires - appel d'offres - autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les marchés n°01 366U et 01 367U relatifs au trans port et au traitement des déchets reçus sur les centres de transit et de recyclage communautaires ainsi que ceux collectés par les services municipaux des communes de la Communauté Urbaine arriveront à expiration le 31 décembre 2004.

Afin d'assurer la continuité des prestations correspondantes, il est nécessaire de prévoir leur renouvellement.

Dans cet objectif, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises spécialisées sous forme d'un appel d'offres ouvert (dossier consultable par les Conseillers Communautaires au service des Marchés Publics 13^{ème} étage, Hôtel de la Communauté Urbaine, conformément aux articles L 2121.12 et L 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales) en vue de la passation de marchés de services sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

Les déchets concernés appartiennent aux catégories suivantes :

- Ordures ménagères,
- Bois traités provenant de démolitions, palettes, meubles, charpentes, souches, grumes et ligneux,
- tout-venant composé de déchets incinérables, de volume réduit assimilables aux ordures ménagères, à l'exclusion de déchets fermentescibles,
- déchets non recyclables dont la nature et / ou le volume ne permettent pas une élimination par incinération.

Dans le but d'une part, de limiter les trajets des véhicules communautaires assurant le transport des déchets et d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, les prestations comportent deux lots distincts :

LOT n° 1, de l'ordre de 8 à 20 tonnes en moyenne pour un ensemble routier semi-remorque, dans la limite d'un P.T.R.A. de 40 tonnes.

LOT n° 2, de l'ordre de 4 à 6 tonnes en moyenne, pour un caisson de 40 m³. La densité supérieure des déchets particuliers de balayage (1,5 fois plus dense que le tout-venant) doit être prise en compte pour éviter les surcharges.

Ainsi, les quantités à évacuer et à traiter sont celles figurant dans les tableaux ci-dessous, sachant toutefois qu'une partie de ces déchets peut être acheminée par les services communautaires.

DESIGNATION	LOT N°1	LOT N°2
Provenance des déchets	Centres de recyclage de la CUB	Centres de recyclage communautaires
	Services municipaux des communes communautaires	
Lieu de chargement	Centres de Transit de Latule à Bordeaux et de Touban à Saint Médard en Jalles	Centre de rupture de charge au sud de la CUB à charge du prestataire Centre de recyclage de Bassens - extension
Mode de transport	Ensemble semi-remorque	Ensemble porte-conteneurs
Traitements	Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.)	
Tonnages annuels pour les 4 années	Mini	Maxi
	9 000	29 000
	Mini	Maxi
	9 000	36 000

De même, chaque lot comporte un nombre de rotations d'ensembles routiers, par an, tel que défini comme suit :

- entre 600 et 1 930 rotations - transport depuis les transits vers le C.E.T. pour le lot n°1
- entre 700 et 2 800 rotations - transport depuis les centres de recyclage vers le C.E.T. pour le lot n°2.

Enfin, le lot n° 1 comporte une prestation de transport à partir des centres de transit communautaires (ou de tout autre site d'exploitation) jusqu'aux usines d'incinération de Bègles et Cenon, suivant un nombre de rotations de 300 au minimum et de 1 125 au maximum par an.

Compte tenu des variations saisonnières et de l'incertitude relative aux transports des déchets réalisés par les véhicules communautaires vers le (ou les) site(s) de traitement, aucun flux quotidien ne peut être précisé dans la présente consultation.

Les marchés à intervenir seront donc de type "à bons de commande" en application de l'article 71.I du Code des Marché Publics.

Ainsi l'analyse des besoins a permis de définir les deux lots suivants faisant chacun l'objet d'un marché :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Transport des déchets par semi-remorques à partir des installations communautaires et traitement	3 084 000,00	12 336 000,00
2	Transport des déchets issus des installations communautaires par caissons amovibles à partir d'un centre de transfert et traitement	2 909 644,00	11 638 576,00

La durée de ces marchés est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le montant global des prestations s'élevant à 23 974 576 euros HT pour la durée totale des marchés, la mise en concurrence donnera lieu à publicité au niveau européen.

Le financement de cette opération sera inscrit au budget principal de l'année 2005 et des exercices suivants, au chapitre 011 et au compte 611 - fonction 8120 – CRB O300.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I. 1^{er} alinéa dudit Code.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
29 OCTOBRE 2004

M. DIDIER CAZABONNE

